



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 avril 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 2000

**Mise en place d'un guichet départemental d'information sur l'Europe :  
GUIDEurope**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles  
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.  
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200206

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000**

**Secrétariat du Maire**

**Mise en place d'un guichet départemental d'information sur  
l'Europe : GUIDEurope**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le souci d'offrir aux citoyens français une meilleure connaissance des institutions de l'Union européenne et des différents champs de son intervention qui croisent leurs préoccupations quotidiennes (formalités administratives, sources d'aides aux entreprises, à la mobilité des jeunes, aux bourses de formation, etc...), le ministre délégué auprès du ministère des Affaires Etrangères, chargé des Affaires européennes, en partenariat avec la Commission européenne, a décidé d'implanter dans chaque département un guichet d'information sur l'Europe baptisé "GUIDEEurope".

Ce guichet aura une mission d'information de tous les citoyens du département. Il sera, en cela, le relais du réseau national d'information sur l'Europe - baptisé "Sources d'Europe" - mis en place par le Gouvernement français avec le soutien de la Commission européenne.

Dans les Deux-Sèvres, sur ma proposition, le Préfet, en accord avec le ministère chargé des Affaires européennes, a choisi la Ville de Niort comme organisme d'accueil du "GUIDEEurope". Celui-ci sera implanté dans le hall d'accueil de l'Hôtel administratif communal et sera mis à disposition du public en Juin 2000.

Pour la mise en oeuvre du "GUIDEEurope", vous trouverez ci-jointes annexées à cette délibération deux conventions qui définissent les conditions précises de notre partenariat d'une part avec l'Etat en liaison avec la Commission européenne, et d'autre part avec "Sources d'Europe", centre national d'information sur l'Europe.

Selon les termes de ces conventions, il est précisé que :

1. "Sources d'Europe" apporte son soutien au "GUIDEEurope" notamment par la fourniture gratuite des documents papier, la livraison du logo déposé qui témoigne de la reconnaissance officielle de notre appartenance au réseau national, la mise à disposition d'un ordinateur permettant de se connecter, grâce au réseau Internet, aux bases de données documentaires de "Sources d'Europe", et assure la formation des personnels que la collectivité aura désignés pour tenir le guichet.

2. L'Etat, représenté par le Préfet de département, doit créer un conseil d'orientation du "GUIDEEurope" qui regroupe l'ensemble des collectivités ou organismes du département impliqués dans la diffusion de l'information sur l'Europe. A l'occasion de ce conseil, réuni au moins une fois par an, sera présenté le rapport annuel d'activités du "GUIDEEurope", rapport établi par la Ville de Niort.

3. Enfin ce qui concerne les engagements de la Ville de Niort, outre les locaux, elle met à disposition du "GUIDEEurope" un personnel d'accueil composé de 2 emplois-jeunes encadrés par un rédacteur et sous la responsabilité de la DICRE (Direction Information Communication et Relations Extérieures). Ce personnel bénéficiera d'une formation adaptée. La Ville assurera également, sur ces ressources propres, les frais de fonctionnement courant du guichet (petites fournitures de bureau, abonnement Internet, etc...).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-jointes
- désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger au Conseil d'Orientation du "GUIDEEurope"

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC